

délibération :  
D\_2018\_8\_10

L'an deux mille dix huit , le vendredi 14 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Septembre 2018

Présents : 19

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur CAPLOT Serge

Votants : 20

**Objet : Création de poste pour  
le recrutement de personnel au  
multi-accueil familial**

**Pouvoirs** :

Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'aux termes de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une procédure de recrutement pour le poste de directrice du Multi-Accueil familial, vacant au 1er janvier 2019, suite au départ à la retraite de la titulaire du poste. La directrice du Multi-Accueil Familial "Les P'tits Loups" assure des missions administratives, managériales et opérationnelles concernant l'accueil des enfants (relations avec les familles, les Assistantes Maternelles et les partenaires extérieurs).

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3.

**Vu** le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**Vu** le tableau des emplois adopté.

**Vu** la décision du jury de recrutement pour le poste de directrice du multi-accueil familial.

**Vu** la saisine de la CAP du Centre de Gestion pour le détachement d'un Agent de la Fonction Publique Hospitalière.

**Considérant** qu'aucun titulaire du grade ne correspondant au poste et profil souhaités.

**Considérant** que cet emploi peut être pourvu par un agent détaché de la fonction publique hospitalière.

AR PREFECTURE

016-211602362-20180914-D\_2018\_8\_10\_DF  
Reçu le 02/10/2018

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de créer un poste d'Infirmier territorial en soins généraux de classe normale ( Catégorie A de la filière Médico-Sociale) à temps complet (35 heures). Les primes correspondantes pourront lui être attribuées (I.H.T.S, Prime de service, Prime spécifique) ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 7 novembre 2018 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/09/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 2 OCT. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET

